



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Michel Eylenbosch, *Président du Conseil* ;
 Françoise Schepmans, *Bourgmestre* ;
 Ahmed El Khannouss, Sarah Turine, Abdelkarim Haouari, Karim Majoros, Ann Gilles-Goris, Olivier Mahy, Annalisa Gadaleta, *Échevin(e)s* ;
 Christian Magérus, Jamal Ikazban, Abdellah Achaoui, Mohammadi Chahid, Badia El Belghiti, Jamel Azaoum, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Khadija El Hajjaji, Olivia P'Tito, Gerardine Bastin, Danielle Evraud, Luc Léonard, Lhoucine Aït Jeddig, Dirk De Block, Dirk Berckmans, Nader Rekik, Farida Tahar, Hassan Rahali, Shazia Manzoor, Georges Van Leeckwyck, Leonidas Papadiz, Roland Vandenhove, Laurie Carême-Palanga, Youssef Lakhroufi, Khadija Tamditi, Hassan Ouassari, Hicham Chakir, *Conseillers communaux* ;
 Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

Excusés

Patricia Vande Maele, Jan Gypers, *Échevin(e)s* ;
 Houria Ouberti, Pierre Vermeulen, Paulette Piquard, Mohamed El Abboudi, Michaël Vossaert, Tania Dekens, *Conseillers communaux* ;
 Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

Séance du 21.10.15

#Objet : Secrétariat communal - Motion relative à la route du canal.#

Séance publique

Organisation générale

LE CONSEIL,

Vu les discussions incessantes concernant le survol de la Région de Bruxelles-Capitale par les avions en provenance ou atterrissant à l'aéroport de Zaventem ;

Vu les énormes nuisances sonores que cela génère tant la nuit que le jour pour une grande partie de la population bruxelloise, et en particulier la population de la zone du canal ;

Vu que plus de la moitié de la population molenbeekoise, à savoir près de 60.000 personnes, habitent à moins d'un kilomètre du canal et subissent donc directement les conséquences d'un survol intense de la zone du canal ;

Vu l'impact énorme de ces nuisances sonores sur le bien-être et la santé des Molenbeekois, surtout vu la multiplicité des survols de la zone du canal pendant la nuit ce qui entraîne un déficit de sommeil et un sommeil de piètre qualité ;

Vu l'échec de la concertation entre le niveau fédéral et le niveau régional ;

Considérant la position commune de la Conférence des Bourgmestres adoptée ce mercredi 21 octobre 2015 ;

Considérant qu'une concurrence entre les Régions dans ce dossier est à éviter ;

DECIDE :

Article 1

De confirmer le principe du non-survol des zones densément peuplées et de considérer que tout le territoire de la Région de Bruxelles-capitale, en ce compris la zone du canal, est densément peuplée.

Article 2

De demander au gouvernement fédéral :

- de prendre toutes les mesures et/ou décisions nécessaires, telles que la modification des horaires d'exploitation de l'aéroport, de telle sorte que les activités de jour aient lieu entre 7h00 et 22h00 ;
- la suppression progressive des vols de nuit ;
- le respect de l'Arrêté bruit de la Région de Bruxelles-Capitale entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000 ;
- l'interdiction à Bruxelles-National (Brussels-Airport) des avions non conformes, bruyants, mal entretenus ou moins sûr ;
- l'application systématique de la procédure « noise abatement » avec montée rapide pour tous les décollages et de la procédure d'atterrissage en descente continue ;
- la création d'une autorité de contrôle indépendante chargée du respect des procédures de vol et dotée d'un pouvoir de sanction à l'égard des compagnies aériennes.

Article 3

De mandater le Collège des Bourgmestres et Echevins d'analyser en concertation avec le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, quelles étapes juridiques peuvent être engagées pour limiter au maximum les nuisances dues au survol de Bruxelles.

Article 4

De demander au Collège de remettre un rapport régulier, au moins deux fois par an sur l'avancement du dossier.

Article 5

De faire sienne la motion déposée par le bureau de la Conférence des Bourgmestres du 21 octobre 2015.

37 votants : 37 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,
(s) Gilbert Hildgen

Le Président du Conseil,
(s) Michel Eylenbosch

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 02 décembre 2015

Pour le Secrétaire communal,
Le Fonctionnaire délégué,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen

Françoise Schepmans